

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 3 septembre 2018

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Catalina Kauz, Camille Pinget, Myriam Rivollet, Deborah Wegmuller	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Daniel Baud, Éric Grand, Alain Magistra, Olivier Sommer, Grégoire Stocky	
Procès-verbaliste :	M. Christophe Mage	
Absent-e-s excusé-e-s :	Mmes Audrey Pion, Géraldine Mathieu	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications générales du maire et des adjoints
4. Mobilité – transit transfrontalier - 2x2 voies Machilly-Thonon
5. Demande d'autorisation de construire manège de La Renfile
6. Parcelle 442 – cession d'immeuble par la Confédération suisse
7. RH – Horizon 2020 [Huis clos]
8. Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif
9. Fonds Intercommunal (FI)
10. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et annonce les excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 [5225]

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal [5226]

Le Président rappelle que se déroulera les portes ouvertes du centre horticole de Lullier le 23 septembre prochain pour fêter le 25^{ème} anniversaire de l'école pour fleuristes.

Le Président a également reçu une offre de JP Excursions pour la journée genevoise de la Fête des Vignerons. Une idée serait d'organiser une sortie du Conseil municipal en même temps que celle des employés communaux. L'offre de JP Excursions combine le car et les billets d'entrée. **Le Président** enverra le mail fait par le Secrétaire général à ce sujet à la commission Manifestations et Sports en cas d'intérêts. L'offre de JP Excursions est valable jusqu'au 15 septembre 2018. **Mme le Maire** pense que le délai est un peu court pour organiser cette sortie et qu'il s'agirait plus d'initiatives privées.

En dernier lieu, **Le Président** rappelle que les votations auront lieu le 23 septembre 2018.

Mme le Maire, propose de mettre le point 7 de l'ordre du jour en dernier afin de traiter la partie en huis clos, hors procès-verbal, tout à la fin de la séance. Cette proposition est acceptée unanimement.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints [5227]

Mme le Maire passe en revue les statistiques pour la commune de Jussy de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Au deuxième trimestre 2018, la commune comptait 1'291 habitants soit 9 de moins depuis le début de la période.

Au niveau des chômeurs, il y a 17 demandeurs d'emploi et 13 chômeurs inscrits.

Mme le Maire rappelle que le jeudi 27 septembre 2018 se tiendra une séance communale sur la mobilité et la circulation à la salle des fêtes de 19h00 à 21h00. Un tout-ménage sera envoyé cette semaine. Les intervenants seront **MM. Michel Savary** (société Trafitec Ingénieurs Conseils SA), **Fabrice Chassot** (Solfor SA) et **Gérard Widmer** (DGTE). Les sujets abordés seront les chantiers de la route de Monniaz, la 2x2 voies Machilly-Thonon, la mobilité à Jussy (Zone 30kmh, transit à Lullier) et finalement les questions. Il est mentionné dans le tout-ménage que les questions soient communiquées avant la séance. Le but n'est pas de verrouiller la séance mais de la préparer au mieux et d'apporter des réponses précises aux questions.

Mme le Maire informe que les conseillers municipaux vont recevoir prochainement des informations pour procéder à l'élection des 3 membres du conseil d'administration des Services Industriels de Genève. Les candidats pouvaient s'inscrire jusqu'au 13 août avant midi pour le premier tour et au plus tard le 2 octobre 2018 pour un éventuel second tour.

Mme le Maire précise que le représentant pour notre région est M. Sanglet de Choulex.

Mme le Maire informe que le département présidentiel a approuvé par décision du 24 août 2018 le crédit d'investissement de 220'000 F destiné aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. La décision précise même que des subventions peuvent éventuellement être disponibles.

Ensuite Mme le Maire présente les statistiques de Action Trois Chêne pour l'emploi. Il y a 9 personnes de Jussy qui fréquentent la permanence. **Mme le Maire** insiste sur l'efficacité et la convivialité de cette permanence.

Concernant toujours des statistiques, **Mme le Maire** explique le rapport de la ligne B des TPG pour le premier semestre 2018. 63.8% des usagers voyagent uniquement sur la branche Vézenaz village à Chens-sur-Léman, 19.6% l'empruntent uniquement sur le tronçon Vézenaz village à Jussy Meurets et 16.6% transitent par Vézenaz village et voyagent sur les deux branches. Pour information, les communes vont devoir se réunir pour discuter du financement de la ligne. Le financement se répartit en fonction des kilomètres parcourus dans chaque commune. Toutefois l'Exécutif de Meinier souhaite poursuivre dans l'optique du financement de la ligne B pour 2019 mais souhaite discuter de la répartition des charges par commune en rajoutant une seconde pondération qui tiendrait compte de la fréquentation par secteur et non plus uniquement du kilométrage de la ligne sur les territoires des communes concernées .

Toujours dans les informations, **Mme le Maire** rappelle aux conseillers que la commune avait marqué son intérêt d'acheter la parcelle du presbytère pour 3'500'000 F. Un courrier de réponse a été envoyé par l'Eglise protestante de Genève. Cette dernière a rappelé que la Fondation pour le logement de la commune de Jussy avait décidé de renoncer à un possible droit de superficie sur la parcelle, principalement en raison de la typologie des appartements prévus. L'Eglise protestante de Genève a demandé à la régie Brolliet d'actualiser l'estimation faite il y a quelques années, pour tenir compte de l'évolution du marché. La nouvelle valeur estimée est de 5'970'000 F. Le courrier précise qu'une opération similaire a été réalisée à Genthod récemment.

Notre offre est considérée avec respect mais l'écart entre notre proposition et la valeur estimée est trop importante pour qu'un terrain d'entente soit possible. Toutefois, il est proposé une alternative. La vente se ferait pour une somme proche de celle offerte par la commune de Jussy mais la cession serait assortie d'un droit de superficie gratuit au bénéfice de l'EPG. Ce droit serait seulement sur la partie où le petit immeuble et la grange se situent. Le droit devrait permettre aussi les accès et les parkings nécessaires. Cette approche permettait à l'EPG de financer la construction du petit immeuble et de jouir des revenus immobiliers de la grange et du petit immeuble pendant la durée du droit de superficie.

Mme le Maire indique que le courrier est daté du 30 août 2018 et demande aux conseillers municipaux ce qu'ils souhaitent faire. En parallèle de cet éventuel projet, il faut se rappeler qu'il y a toujours les parcelles de Mmes Wegmueller et Roulet que l'Exécutif doit rencontrer la semaine prochaine. Il s'agit d'autres terrains qui intéressent la commune.

M. Eric Grand demande si les archives ont été consultées et si un éventuel droit de préemption existerait suite à la donation de ce terrain par la commune. **Mme le Maire** répond qu'il n'en existe pas. **M. Jean-Daniel Baud** n'a pas eu de nouvelle de **Me Bonnefous** qui devait vérifier si l'EPG a droit de vendre cette parcelle à un privé. L'acte manuscrit fait une vingtaine de pages. **Mme le Maire** demande à **M. Christophe Mage** de regarder ce point avec le notaire.

L'Exécutif n'est pas très intéressé par ce projet. Il apparaît clairement que l'EPG trouverait un grand intérêt à pouvoir bénéficier d'un droit de superficie pour toucher un loyer sur une longue période. **Mme le Maire** n'est pas d'avis à mettre une telle somme pour acheter la parcelle et n'est pas non plus favorable à l'alternative qui verrait la construction d'un immeuble juste en face du presbytère.

Mme Myriam Rivollet demande si une estimation sur les coûts de rénovation a été faite.

M. Jean-Daniel Baud répond que les chiffres avaient été transmis lors du dernier Conseil municipal. Le montant est de l'ordre de 700'000 F. Le rapport effectué par l'EPG mentionnait le coût de construction de petit immeuble et le coût de rénovation de la grange.

M. Eric Grand pose ouvertement la question si la commune ne devrait pas proposer un montant de 4'000'000 F, à prendre ou à laisser. Et ensuite laisser la situation évoluer jusqu'à ce que l'EPG s'aligne à notre proposition. Il est peu probable que l'EPG trouve un acquéreur privé et ils prennent le risque de rester ainsi encore un certain temps. La commune n'a rien à perdre à attendre et laisser la situation se "décanter".

Le Président demande si la commune a reçu un rapport expliquant le calcul menant à la valeur de 5'970'000 F. **M. Jean-Daniel Baud** lui explique qu'il y a une expertise.

Mme le Maire précise que le chiffre mentionné pour la rénovation du presbytère se montait à 800'000 F. Le terrain est évalué à 1'100 F le m² ce qui porte rien que la valeur du terrain à 4'000'000 F.

M. Jean-Daniel Baud estime que cela n'est pas cher mais que tout dépend après de ce que l'on peut faire sur le terrain, hors aujourd'hui il y a le bâtiment du presbytère qui ne permet pas d'entreprendre quoique ce soit, par conséquent le terrain ne vaut du tout cette valeur. Il vaudra ce prix le jour où il sera valorisé avec un nouvel immeuble. **M. Jean-Daniel Baud** rajoute qu'une expertise avait été mandatée par la commune pour évaluer la valeur de cette parcelle et que la valeur obtenue avait été inférieure à celle réalisée par Brolliet. Ce dernier ne se rappelle plus du montant, cela remonte déjà à un certain temps.

M. Philippe Othenin-Girard suggère que la commune écrive un courrier pour proposer son dernier prix à 4'000'000 F. De toute manière l'EPG n'a pas les moyens de faire son immeuble donc il y a de forte chance, après réflexion, que ce prix soit finalement accepté.

Mme le Maire intervient pour suggérer que le Conseil municipal se prononce sur la valeur maximale qu'il n'entend pas dépasser.

Mme Myriam Rivollet demande si la commune peut se permettre cette dépense et si l'EPG a déjà une autorisation de construire.

Concernant les finances, **Mme le Maire** répond qu'il y a d'autres projets qui vont nécessiter des investissements et qu'elle estime que c'est déjà un projet très onéreux pour une parcelle sur laquelle on ne pourra pratiquement rien faire.

M. Jean-Daniel Baud répond qu'une autorisation de construire préalable est en vigueur pour la construction d'un immeuble de 6 logements. Il y a aussi une autorisation de construire définitive pour la rénovation du presbytère et de la grange. Si cette construction se réalise, le bâtiment du presbytère perdra une grande partie de sa valeur, entre 1 et 2 millions. Une ouverture de chantier a été mise en place avec la présence d'une benne mais c'est plus pour justifier la demande d'autorisation qu'un réel début des travaux.

Le Président demande ce que fera la commune si l'EPG accepte le montant de 4'000'000 F.

Mme le Maire répond que cette parcelle sera gardée comme zone verte au centre du village comme cela a déjà été discuté lors du précédent Conseil municipal.

M. Jean-Daniel Baud propose une autre alternative qui consisterait à ce que la commune accepte d'acheter à une valeur de 3'000'000 F tout en acceptant la construction du petit immeuble. Il y aurait toujours une zone verte devant. De toute manière, il est important de voir Maître Bonnefous.

Mme le Maire souhaite qu'une réponse soit faite rapidement en mentionnant qu'il s'agit d'une nouvelle proposition que le Conseil municipal doit étudier attentivement.

Le Président abonde dans ce sens, en effet il convient de leur écrire un courrier que le Conseil municipal a pris acte et qu'une réponse formelle leur sera faite prochainement.

Ainsi le Conseil municipal et la commission Bâtiments et Routes ont le temps d'analyser la nouvelle offre. Le sujet sera discuté lors du Conseil municipal du mois d'octobre. **Le Président** invite l'Exécutif à passer au sujet suivant.

M. Denis Chenevard informe les conseillers que la commune a reçu une copie de l'autorisation de construire adressée à AS ARCHITECTES ASSOCIES SA pour la mise en séparatif et raccordement des réseaux d'assainissement aux collecteurs de la maison de Mme Myriam Sophie Belaiche sis route du Petit-Lullier 9. Le dossier porte le numéro APA/300324/1. **M. Denis Chenevard** rappelle que le projet consiste à raser l'actuelle maison et en la construction d'une nouvelle maison. La commune avait donné un préavis favorable à cette demande en date du 1^{er} juin 2018 (dossier n°DD111447-RG).

M. Denis Chenevard informe les conseillers que la commune a préavisé favorablement pour la demande d'installation de télécommunication mobile au sis 144 route de Presinge. Le terrain est sur la commune de Jussy. Il s'agit d'une antenne Swisscom. Le dossier porte le numéro DD111626-RG.

L'Exécutif a également préavisé favorablement la demande pour la démolition d'un bûcher sis 50 chemin de Sionnet propriété de M. Daniel Stampfli. Toujours à la même adresse, un préavis favorable a été rendu pour la transformation d'une maison villageoise. **M. Denis Chenevard** précise qu'il s'agit essentiellement de transformations intérieures.

M. Denis Chenevard poursuit la lecture des demandes d'autorisation. Un préavis défavorable a été donné pour la demande de transformation, mise aux normes et agrandissement – abattage d'arbres, diverses modifications du projet initial et aménagements complémentaires au sis 290 route de Jussy, propriété de M. Clarence Peter qui a mandaté M. Alexandre Micheli, architecte. Le dossier porte le numéro DD109164/2-RG. Il est expliqué à l'assemblée que si l'avis est défavorable, c'est parce que malheureusement ces modifications portent sur des éléments importants du projet initial, pour lequel l'Exécutif avait favorablement préavisé. En effet les diverses modifications constatées sont des lucarnes de forme différentes, des fenêtres aux gabarits différents, des balcons créés, l'installation d'une pompe à chaleur. Ces modifications ont été réalisées à la construction même sans obtenir le préavis favorable. L'Exécutif estime que cela n'est pas une manière de procéder.

La commune a reçu une copie de l'autorisation de démolition (dossier n°M8095-RG) de l'actuelle steppe et une copie de l'autorisation de construction (dossier n°DD444278-RG) d'une nouvelle station de pompage et d'installations techniques de traitement des eaux usées. Il s'agit de la steppe de Monniaz.

La commune a encore reçu copie des autorisations de construire suivantes :

- d'installation d'un portail sis 2 chemin des Cabrits, propriétaire M. et Mme De Habsbourg Lorraine (dossier n°DD110194-RG),
- réaménagement du réfectoire sis 150 route de Presinge, centre d'horticulture de Lullier (dossier n°DD111290-RG)
- mise en séparatif pour séparer les écuries, de nouveau chez Mme Belaiche

M. Denis Chenevard effectue un rapport sur la rénovation de l'appartement sis 9 route des Beillans. L'estimatif des dépenses réalisé par l'architecte portait sur un montant de 161'084,65 F. Finalement les dépenses réalisées se sont montées à 153'078,27 F. Le crédit d'investissement voté se montait à 165'000 F. Le bilan est donc bon d'autant plus que des travaux non prévus à la base avaient été rajoutés au cahier des charges.

M. Denis Chenevard passe sur le sujet de la façade de la Couronne pour lequel une demande d'autorisation de remplacement des menuiseries extérieures et adaptation de l'escalier d'entrée de la porte principale a été déposée le 3 août 2018.

M. Christophe Mage déroule une présentation sur le projet de l'architecte. M. Denis Chenevard commente les slides en particulier celui de la modification du sens de la porte d'entrée principale. En effet, selon la loi, elle doit s'ouvrir sur l'extérieur, c'est pourquoi les marches doivent être élargies.

Actuellement il ne reste plus que la LDTR et les monuments et sites qui doivent se prononcer.

Le Président demande si un accès handicapé a été prévu.

Le Président passe la parole à **M. Philippe Othenin-Girard** qui a deux informations à transmettre.

La première concerne la soirée portes-ouvertes des pompiers de Jussy. Cette soirée a eu beaucoup de succès puisque 6 nouveaux aspirants se sont engagés dans la compagnie 33 de Jussy. C'est une très bonne nouvelle sur fonds de réorganisation du SIS à Genève et des sapeurs-pompiers volontaires. Ces nouvelles recrues âgées entre 24 et 28 ans vont dynamiser la vie de la compagnie. Il s'agit de Messieurs Adrien Huissoud, Damien Tollardo, Adrien Chaillot, Julien Hugel, Alexis Vuagnat et Tom Grotto.

Mme le Maire précise que les 5 premiers ont été nommés à compter du 1^{er} juillet 2018 et le sixième s'est annoncé un peu plus tard.

M. Philippe Othenin-Girard apporte des nouvelles concernant la gestion de déchets d'entreprise. La décision a été prise d'envoyer les lettres aux entreprises avec des forfaits moins onéreux que ceux prévus par le canton conformément à ce qui avait été décidé en commission. Les lettres partiront durant le mois d'octobre.

M. Olivier Sommer revient sur l'engagement des nouveaux sapeurs-pompiers. Il arrive qu'il y ait des surprises sur la motivation de ces jeunes qui parfois se démobilisent rapidement. Ne serait-il donc pas judicieux d'attendre qu'ils confirment leur engagement avant de les équiper à neuf.

M. Philippe Othenin-Girard répond que cette discussion a eu lieu avec l'état-major. Une partie du stock ancien est affectée aux nouvelles recrues toutefois pour le matériel de base, ils doivent être équipés correctement pour pouvoir faire leur formation dans de bonnes conditions. Mais il est juste que le matériel existant doit être utilisé au maximum pour éviter une augmentation des dépenses. La commission Développement et Sécurité y est attentive et ce sujet sera encore discuté.

4. Mobilité – transit transfrontalier - 2x2 voies Machilly-Thonon

[5228]

Le Président rappelle que dans un premier temps, au début du mois de juillet, une séance extraordinaire du Conseil avait été imaginée pour répondre à l'enquête publique sur la réalisation d'une 2x2 voies entre Machilly et Thonon. Finalement l'Exécutif avait pris en charge ce dossier avec les conseils d'un avocat pour la rédaction d'observations destinées aux autorités françaises.

M. Philippe Othenin-Girard indique que M. Eric Grand a beaucoup œuvré sur ce sujet. Me Roulet a été mandaté pour répondre de manière circonstanciée dans le délai imparti. La réponse a été faite sous forme d'un certain nombre d'observations destinées à mettre en évidence l'afflux de véhicule vers notre région que va engendrer cette 2x2 voies entre Machilly et Thonon. Les automobilistes seront plus intéressés de sortir avant plutôt que d'aller se mettre dans les bouchons à la douane de Vallard.

Purolinge réfléchit à fermer certaines routes qui passent par les douanes, accès principaux du trafic frontalier. C'est un dossier complexe qui nécessite d'interpeller les magistrats cantonaux. Demain matin, l'Exécutif a rendez-vous avec M. Dal Busco à 8h00, l'objectif étant d'obtenir des engagements du canton sur des actions bien concrètes. A Jussy, il y a deux axes principaux, la route de Jussy dont le gabarit n'est pas conforme à une route cantonale, la route communale de Juvigny qui est très étroite. Cette configuration physique représente

déjà un argument à faire valoir et qu'une augmentation du trafic, déjà trop important, n'est vraiment pas envisageable. La commune peut compter sur le soutien bienveillant des communes voisines, Meinier, Gy, Puplinge. Ces dernières partagent les mêmes préoccupations. Il y a eu également des contacts avec les communes françaises mais c'est un peu chacun pour soi. Pourtant ces communes limitrophes seront tout autant, voire plus, impactées par ce projet. La solidarité des communes genevoises sera très importante pour faire valoir notre volonté auprès du canton le moment venu.

Mme le Maire précise que les communes qui seront intégrées au réseau du CEVA grâce à leur gare, ne prévoient pas de construire des parkings P+R. D'un autre côté, la région représentera un attrait certain grâce à cette voie expresse aux portes de Genève. Si les communes françaises ne prévoient pas un relais entre la voiture et le CEVA, les automobilistes continueront de rouler directement aux portes de Genève. La France met en avant l'avantage de la 2x2 voies comme un moyen d'arriver plus rapidement et directement à Genève.

M. Eric Grand rajoute qu'il doit être déjà demandé au canton la diminution du trafic conformément à l'OFROU. En tout cas la commune ne pourra accepter aucune augmentation, étant déjà saturée actuellement.

Le canton doit vérifier que l'axe Machilly vers la route de Thonon soit renforcé car la route de Thonon a toujours été identifiée comme un axe pénétrant. Il faut donc que le trafic soit ramené sur cet axe. C'est déjà le cas aujourd'hui mais, aujourd'hui, le trafic y est ramené par le village de Jussy via la route de Compois et via la route de Thonon.

Mme le Maire précise que les autres communes n'attendent pas, à l'exemple de Puplinge qui va bloquer le centre de son village en fermant la route de Cornière.

M. Eric Grand rajoute que concernant le transfert modal, un courrier datant de 2008-2009 avait été envoyé aux communes pour expliquer qu'il fallait attendre l'entrée en vigueur du CEVA et du tramway d'Annemasse pour parler de transfert modal. Toutes ces installations seront mises en place en 2019. Le fait d'avoir pris un avocat est une très bonne chose car cela permet de structurer nos actions. L'objectif est de dire au canton de Genève et à la France que le canton définit des axes.

Mme Myriam Rivollet pose la question si la Zone 30 kmh en vigueur dans Jussy ne constitue pas un frein au trafic.

M. Philippe Othenin-Girard répond que non, le nombre de véhicules est le même sauf que la vitesse est limitée à 30kmh.

M. Eric Grand relève que suite à un postulat de M. Guillaume Barazzone qui se plaignait du problème des nuisances sonores qui touche 1,6 millions de personnes et qui engendre des coûts de plus de 700 millions de francs suisses aux caisses maladie, le Conseil fédéral avait que l'OPV arrivait à son plafond et que des mesures plus sévères devront être prises en travaillant des mesures en amont. C'est exactement ce qui devrait être fait à Genève. La ligne du Léman Express a été créée donc les autorités doivent inciter fortement les usagers à l'utiliser.

M. Eric Grand propose de publier le rapport de Me Roulet sur le site de la commune soit avant, soit après la séance communale du 27 septembre 2018. L'idée est de donner des informations à la population sur la thématique du trafic routier et des enjeux de la région.

Mme le Maire suggère d'attendre les questions pour voir si le sujet de la 2x2 voies en suscitera.

M. Olivier Sommer suggère de mettre le rapport en ligne avant la séance comme cela les personnes intéressées par ce sujet peuvent obtenir les informations et formuler leurs questions.

Madame le Maire et **M. Philippe Othenin-Girard** pensent qu'il faudrait mentionner sur la convocation que des documents d'informations sont consultables sur le site de la commune.

5. Demande d'autorisation de construction pour le manège de la Renfile [5229]

M. Denis Chenevard explique que l'Exécutif ne voulait pas prendre la décision seule sur le préavis à donner concernant la demande d'autorisation de construction du nouveau manège de la Renfile. En effet, ce dossier est suivi par le Conseil municipal depuis des années, il semblait logique de partager la réflexion avec les conseillers. M. Christophe Mage a préparé quelques slides pour montrer comment se présente ce nouveau projet.

M. Denis Chenevard présente et commente les plans qui sont présentés à l'écran. La présentation sera jointe au procès-verbal. La seule observation négative qui est faite, est que la demande d'autorisation concerne également une annexe déjà construite. Ce bâtiment est déjà construit mais sans qu'aucune demande d'autorisation ait été faite. Du reste, il n'apparaît même pas sur les plans de démolition. Cet état de fait sera mentionné sur le préavis.

M. Philippe Othenin-Girard rappelle que la commune doit systématiquement faire ses observations sur toute construction non réglementaire.

Mme le Maire conforte cette position de l'Exécutif qui, sous réserve de cette observation, est favorable à la construction du nouveau manège.

M. Olivier Sommer pose la question du stockage du fourrage car cela n'apparaît pas clairement sur les plans. Il souhaiterait avoir une confirmation de l'endroit.

Sa remarque est acceptée par les Conseillers qui jugent utile de le savoir.

Le Président passe au vote de principe sur l'acceptation de ce projet, enfin sur le fait de préavis favorablement auprès du service des autorisations de construire sous réserve des observations constatées et de la détermination du lieu de stockage du fourrage.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne toutes compétences à l'Exécutif pour préavis favorablement sous réserve des deux observations débattues.

6. Parcelle n° 442 – cession d'immeuble par la Confédération suisse [5230]

M. Denis Chenevard explique qu'il s'agit du bâtiment de l'ancienne douane sis route de Monniaz, la Confédération aimerait vendre une partie de la parcelle et conserver une autre. La Confédération souhaite garder du terrain au cas où, un jour, il faudrait à nouveau des douanes.

Quelques servitudes conditionneraient la vente comme le fait de pouvoir installer des caméras pour le passage des véhicules et permettre aux véhicules de la douane de stationner dans le parking de l'immeuble.

Concernant la parcelle, elle fait 7'544 m², le bâtiment a été construit en 1957, il fait 181 m² de surface au sol. Pour l'instant la valeur estimée est de 1.5 millions de francs suisses. La valeur locative est d'environ 90'000 F.

Mme le Maire précise que cette vente aura lieu en 2019 et que l'Exécutif souhaite simplement un accord de principe pour aller de l'avant. Si tel est le cas, de toute manière, cette dépense serait inscrite au budget des investissements 2019. Deux projets différents

pourraient être envisagés, le premier serait de permettre à la ligne C des TPG de tourner, le deuxième pourrait être la création d'un parking du type P+R bien que la parcelle soit en zone agricole et que cela ne soit pas des plus agréables pour les habitants de l'immeuble. Si ce projet n'intéresse pas le Conseil municipal, peut-être que la Fondation le sera.

M. Denis Chenevard informe que le bâtiment est vide actuellement.

M. Jean-Daniel Baud fait remarquer qu'il est mentionné que les bureaux peuvent être transformés en appartement. Il faut compter toutefois sur une restriction très forte de la LDTR. La question est de savoir si l'état locatif mentionné de 90'000 F est bien celui que la Commune toucherait si les appartements étaient occupés.

Mme le Maire confirme en précisant qu'il y a déjà 4 appartements existants en bon état.

M. Eric Grand pense que cet achat représente une très bonne opération car la parcelle se trouve à la frontière, non loin de Machilly et de sa future gare reliée au CEVA. Le hameau de Monniaz possède un potentiel de développement certain.

M. Christophe Mage précise que la vente sera mise aux enchères et que la commune, bien que prioritaire, devra s'aligner sur le plus offrant.

Les Conseillers se posent la question sur l'état global du bâtiment qui date de 1957.

M. Jean-Daniel Baud pense qu'il faudrait prendre un mandataire pour évaluer l'objet mais que ce projet représente un réel intérêt.

A l'unanimité, le Conseil municipal charge l'Exécutif de mener un projet d'achat de la parcelle 442.

8. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif

[5231]

Commission Développement et Sécurité

M. Éric Grand n'a rien de particulier à annoncer. La commission va se réunir le 25 septembre prochain.

Agriculture et Urbanisme

Mme Deborah Wegmuller annonce que la commission s'est réunie le 13 juin 2018. La commission a abordé les sujets en cours : chantiers des collecteurs, chemins forestiers qu'il faut débroussailler pour les rendre accessibles, les déchets d'entreprise déjà discutés au début de ce conseil et le budget de fonctionnement 2019. Ce dernier doit être repris car il y a des nouveaux éléments qui sont en lien avec la commission Bâtiments et Routes comme l'entretien des extérieurs. Il y a une confusion entre laquelle de ces commissions est concernée. Une séance sera fixée d'ici fin septembre.

Bâtiments et Routes

M. Jean-Daniel Baud annonce que la commission s'est réunie le 18 juin 2018. Les sujets suivants ont été abordés : la 2x2 voies Machilly-Thonon, le chauffage de la mairie, le bâtiment de la Couronne en insistant pour que la demande d'autorisation soit déposée le plus rapidement possible, l'enfouissement des lignes de Monniaz avec l'ouverture de la 2^{ème} mise en soumission et la réponse de 5 entreprises. Lors de la 1^{ère} soumission, l'entreprise SCRASA était la moins chère, dans la 2^{ème} soumission, c'est la plus chère de toutes les offres. Toutefois la commission n'a pas encore reçu la vérification des calculs par l'ingénieur mais il semblerait que les offres soient moins élevées que lors de la première soumission bien que des travaux de fouille pour le service des eaux aient été rajoutés. Ces derniers ont décidé de

changer les tuyaux sur toute la longueur. Dans tous les cas on reste toujours dans le budget voté de 2'660'000 F étant entendu que le reprofilage de la route de Monniaz sera pris dans le budget 2019.

L'entreprise PIASIO est la moins chère pour la commune de Jussy mais pas la moins chère pour la DGAN, il y aura donc peut-être une négociation à avoir avec la DGAN. Il est précisé qu'il y a eu 3 lots.

M. Eric Grand demande si ces lots sont divisibles.

M. Jean-Daniel Baud répond que oui mais que cela sera difficilement réalisable. En effet si les travaux devaient être séparés, les prix risquent de ne plus être les mêmes. Egalement le risque est de payer deux fois l'installation de chantier. Cette discussion devra avoir lieu au moment de la séance d'adjudication.

M. Denis Chenevard explique que comme les travaux de la DGAN n'ont rien à voir avec les travaux de la commune pour l'enfouissement des lignes, l'attribution des travaux à deux entreprises est envisageable.

M. Jean-Daniel Baud reprend la liste des dossiers discutés en commission et rajoute que la commission avait demandé à l'Exécutif de remettre au bord des routes, les panneaux de signalisation des poubelles. Cela a été fait.

Egalement la commission avait abordé le bilan de la rénovation de l'appartement des Beillans, compte rendu fait par M. Denis Chenevard au début de la séance.

En date du 26 juillet, lors d'une autre commission, les sujets suivants ont été abordés :

- Le budget 2019,
- Le chauffage de la mairie dont les travaux sont terminés,
- Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques dont l'autorisation a été déposée et sur le type de panneaux à installer,
- Le sujet de la validation de la Zone 30 kmh. La commission souhaiterait mettre un peu la pression sur l'Exécutif pour obtenir la validation de la Zone 30 kmh. Un document validant les modifications de la Zone 30 kmh a été envoyé par la DGT. Il convient donc maintenant à la commune et à l'Etat de procéder à ces travaux. La commission a demandé à l'Exécutif d'organiser une réunion avec tous les intervenants. Sur le plan financier, il y a un petit souci, car le crédit d'investissement a été bouclé avec un solde positif. L'investissement au bilan a été amorti complètement au travers des amortissements complémentaires 2017. Dès lors, comme il reste des travaux à réaliser pour 40'000 F, se pose la question de savoir si il est possible de ré-ouvrir le crédit d'investissement dont le montant n'avait pas été complètement utilisé.

Mme le Maire demande à M. Christophe Mage de bien vouloir se renseigner auprès du service de surveillance des communes pour savoir s'il est possible de ré-ouvrir un investissement ou s'il sera nécessaire de revoter un crédit.

A la question de M. Olivier Sommer, **M. Jean-Daniel Baud** explique la nature des travaux à réaliser soit un certain nombre de piquets et de lignes sur la route des Pauses Basses, il y a une correction de seuil et une signalisation de l'oreille sur la route de Jussy et une amélioration près de l'église, travaux concernant l'Etat, une adaptation au carrefour des Beillans. Cela rentre dans le cadre du budget prévu initialement mais il faut mettre la pression sur l'Etat pour que les choses avancent."

La prochaine commission aura lieu le 26 septembre 2018.

Écoles et Affaires sociales

La commission s'est réunie le 6 juin dernier indique **Mme Myriam Rivollet**.

Il avait été question des promotions, du voyage municipal qui va avoir lieu d'ici quelques jours. Une nouvelle session des Samakid's a été fixée le 24 novembre 2018. La question du budget 2019 a également été discutée qui va rester similaire à celui de 2018. La rentrée scolaire qui a lieu le 27 août s'est très bien passée avec le traditionnel café petit pain servis aux parents des élèves. La prochaine commission sera le 12 septembre 2018 à 20h00.

Finances et Administration

En absence de Mme Audrey Pion, la parole est donnée au vice-président, **M. Alain Magistra** annonce que la commission s'est réunie le 14 juin dernier. Du reste le procès-verbal n'a pas été mis sur l'intranet et demande à ce que cela soit fait. Le sujet principal a été la rémunération des conseillers municipaux. Deux variantes ont été imaginées et seront détaillées lors du prochain Conseil municipal au mois d'octobre.

Mme le Maire aurait souhaité que la commission en parle lors de ce présent Conseil municipal. Le service de surveillance des communes a confirmé qu'il n'y a aucun moyen de défiscaliser les jetons de présence ou les indemnités, il n'y a absolument pas moyen de faire des provisions. C'est pour cela que la proposition de changement de mode de rémunération des Conseillers municipaux devra intervenir au début de la prochaine législature soit en 2020. La commission préconise un forfait mais la question subsidiaire qui reste en suspens concerne les jetons de présence. Le Conseil municipal devra se positionner mais la solution du forfait semble être la meilleure option. Donc un forfait annuel de 3'000 F serait attribué à chaque Conseiller municipal et puis l'année du voyage il y aurait une somme supplémentaire de 1'000 F qui serait distribuée, ce qui fait une somme de 4'000 F pour payer le voyage.

M. Olivier Sommer trouve que le montant annuel de 3'000 F est exagéré.

Mme le Maire répond que la discussion reste ouverte.

Mme Myriam Rivollet indique que ce montant est celui que l'on retrouve dans la pratique des communes voisines. Jussy, bien au-dessous jusqu'à maintenant, s'est simplement aligné à ses voisins.

Mme Deborah Wegmüller s'inquiète sur la pérennité du voyage étant donné que les Conseillers municipaux dépenseront ce forfait pour d'autres choses.

Mme le Maire explique qu'Hermance fait un voyage chaque année, 1 ou 2 jours, sans les conjoints. Le voyage est motivé à titre professionnel. Le fait que les conjoints viennent permet difficilement de justifier un voyage professionnel. Ce qui ne serait pas possible, c'est d'avoir des variations d'une année à l'autre, c'est-à-dire une année d'avoir un faible montant de charge et l'année du voyage, une grosse dépense. Toutefois il serait possible de verser chaque année l'indemnité aux Conseillers municipaux et l'année du voyage, de verser l'indemnité directement à l'agence de voyage. Mais quoi qu'il en soit, l'indemnité sera portée sur le certificat de salaire. En 2019, le budget prévu de 25'000 F ne sera pas modifié, il devra être dépensé comme les autres années. C'est à partir de 2020 que le changement devra être introduit.

M. Eric Grand partage une réflexion sur les jetons de présence. Il trouve que l'Exécutif partage beaucoup de sujets avec le Conseil municipal en faisant appel aux diverses compétences qui le compose pour l'épauler dans les différents dossiers à gérer. Par exemple, M. Jean-Daniel Baud qui suit le chantier de Monniaz. Il prend de son temps pour se rendre aux réunions de chantiers et de soumissions. **M. Eric Grand** trouverait normal que cet investissement soit dédommagé. La commission Finances et Administration doit se pencher sur ce sujet pour conserver cette interactivité qui est très intéressante pour

l'ensemble de l'organisation communale.

Mme Patricia Crousaz Pantet demande s'il n'y a pas un risque à ce que l'Exécutif délègue ses fonctions.

Mme le Maire précise que l'Exécutif ne peut pas se faire remplacer dans ses tâches.

M. Jean-Daniel Baud considère qu'il opère plus comme un contrôle du Conseil municipal pour vérifier que les décisions prises au Conseil municipal sont bien respectées. Par contre il est bien clair qu'il ne prend aucune initiative et agit seulement sur ordre de l'Exécutif.

M. Denis Chenevard précise qu'en effet cela n'est pas le rôle du Conseil municipal de prendre une quelconque responsabilité dans l'exécution des tâches afférentes à l'Exécutif.

Mme Myriam Rivollet trouve que la solution du forfait semble la plus adéquate car les jetons de présence pose la question de comment savoir celui qui s'investit le plus. Rémunérer tous les Conseillers municipaux de manière égale évite les comparaisons et la course aux jetons de présence. Personnellement, elle ne s'est pas investie dans un Conseil municipal pour courir après les jetons de présence en faisant partie du plus grand nombre de commissions ou d'autres réunions.

Le Président propose que ce sujet soit clairement exposé au prochain Conseil municipal par différents scénarios et qu'une décision formelle soit prise.

Mme le Maire répond que si personne ne veut entrer en matière avec les jetons de présence, le Conseil municipal pourrait déjà décider de ne pas présenter ce scénario.

M. Olivier Sommer propose de pondérer les jetons de présence en fonction des rôles attribués aux Conseillers municipaux. Par exemple un président de commission doit gagner un peu plus car il y a plus de travail, un vice-président un peu plus qu'un conseiller sans autre fonction. Toutes activités remplies par un Conseiller municipal doivent être rémunérées par un jeton de présence mais cette pratique risque de créer une usine à gaz compliquée à gérer.

M. Eric Grand est également d'accord avec cette approche.

Mme le Maire précise que les jetons de présence n'ont pas besoin d'être des montants exorbitants, l'idée n'est pas d'augmenter les charges de fonctionnement mais ils doivent correspondre à l'engagement de chacun et chacune à sa juste valeur.

M. Jean-Daniel Baud souhaite que la commission Finances et Administration présente de 1 à 3 variantes pour le Conseil municipal puisse prendre une décision sur des éléments concrets.

Mme le Maire rappelle que la commission Finance et Administration doit également travailler sur le nouveau règlement municipal afin de le présenter le mois prochain. Il y a déjà une question qui a été éclaircie suite à la visite de M. Zuber, il s'agit du vote des présidents dans les commissions. Il y a deux variantes possibles. Soit le président prend part au vote, soit il ne vote que pour déterminer l'issue du vote en cas d'égalité des voix. Il s'agit d'une majorité simple. En cas d'égalité de voix, c'est le non qui passe car il n'y a pas une majorité de oui.

A la question qui est pour que le président de la commission prenne part au vote normalement.

Par 2 voix pour et 8 voix contre, le Conseil municipal décide que le président de la commission ne peut pas prendre part au vote normalement.

A la question qui est pour que le président de la commission prenne part au vote seulement en cas d'égalité des voix.

Par 8 voix pour et 2 voix contre, le Conseil municipal décide que le président de la commission ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Manifestations et Sport

Mme Catalina Kauz annonce que la commission s'est réunie le 26 juin. Il a été question de la sortie des aînés qui a été critiquée par certaines personnes comme étant trop statique, d'autres souhaitant marcher plus ce qui pose un problème pour les personnes âgées à mobilité réduite. Dès lors la question se pose d'organiser deux sorties, une sortie tranquille et une autre plus dynamique. Il a été question également du 1^{er} août avec son feu d'artifice très apprécié. La sortie des jeunes a été très appréciée également. Pour la sortie des jeunes, il est très important que chaque jeune ait son portable. Les autres sujets abordés ont été le dîner des aînés le 20 novembre à ne pas oublier et le Noël communal. Mme Catalina Kauz rapporte que le petit-déjeuner des aînés est de moins en moins fréquenté et qu'une solution est recherchée.

Mme le Maire n'est pas tellement d'accord avec la solution de les supprimer comme mentionné dans le procès-verbal de la commission car les personnes âgées qui viennent sont très contentes. Cela permet un contact avec l'Exécutif et les dames qui organisent ne se plaignent pas. Donc ça serait dommage de supprimer ce rendez-vous mensuel.

9. Fonds Intercommunal (FI)

[5232]

Un certain nombre de décisions de l'ACG a été envoyé aux Conseillers municipaux qui ont donc eu le temps d'en prendre connaissance.

Le Président procède à la lecture des décisions dont les copies sont annexées au présent procès-verbal.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'000'000.-.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

En l'absence d'opposition ou d'abstention, toutes les décisions de l'ACG sont acceptées par le Conseil municipal.

10. Divers

[5233]

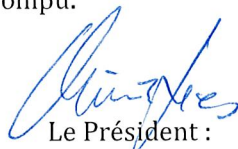
M. Jean-Daniel Baud informe le Conseil municipal que la loi qui modifie les statuts de la Fondation, texte voté par le Conseil municipal, est entrée en vigueur.

M. Philippe Othenin-Girard informe le Conseil municipal que le comité de Clair-Vivre s'est réuni récemment. Il a été décidé formellement de fermer la maison à partir du 31 décembre 2018 et de mettre tout en œuvre pour pouvoir commencer les travaux de réfection le plus rapidement possible. La priorité est de trouver les fonds nécessaires. Un chaleureux remerciement est adressé à ceux qui ont œuvré bénévolement pour Clair-Vivre.

7. RH – Horizon 2020 [Huis clos]

[5234]

Ce point de l'ordre du jour étant à huis clos, l'enregistrement du procès-verbal est interrompu.


Le Président :
Olivier Gros


La Vice-présidente :
Géraldine Mathieu


Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 22h30

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	20 juin 2018
Dossier communiqué le :	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Outre leur fonctionnement, la création de places de crèches représente un coût important pour les communes, puisqu'on estime celui-ci à plus de CHF 30'000.- par place.

Etant donné l'effort particulièrement important à mener dans ce domaine par les communes, le Fonds d'équipement communal puis le Fonds intercommunal les soutiennent dans cette mission depuis 2004.

Dans cette optique, il leur est octroyé une subvention unique de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée.

Globalement, ces subventions représentaient un montant d'environ CHF 1'200'000.- par année. Toutefois, à l'exception de l'année 2017, à partir de l'année 2015, le montant total dépensé s'est élevé à presque CHF 2 millions, notamment en raison de l'ouverture d'importantes structures d'accueil dans les centres urbains. Tendanciellement, ces montants devraient se maintenir à ce niveau.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 20 juin 2018, de reconduire cette subvention de CHF 5'000.- pour chaque place de crèche.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	20 juin 2018
Dossier communiqué le :	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Le réseau du Bibliobus réunit 28 communes : Aire-la-Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandoeuvres, Vernier et Veyrier.

S'agissant du dispositif de financement, il est prévu de continuer à le faire s'articuler de la façon suivante :

- soutien général au dispositif par le FI (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).
Montant estimé : CHF 460'000.-
- subventions octroyées aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le Fonds intercommunal.
Montant estimé : CHF 260'000.-.

Pour 2019, les dépenses concernant cette prestation atteindront vraisemblablement un montant inférieur aux CHF 720'000.- budgétisés. Elles ne seront toutefois connues que dans le courant de l'été, une fois calculés, par le Département des finances, les taux de prise en charge des intérêts des communes à faible indice de capacité financière.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 20 juin 2018, d'octroyer une subvention de CHF 720'000.- pour le financement du Bibliobus.
--

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	20 juin 2018
Dossier communiqué le :	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe annuelle dotée de CHF 1'000'000.- à cette fin.

Depuis le 1er juin 2015, une nouvelle convention lie l'ACG au FI en prévoyant notamment de nouvelles procédures. Celles-ci, dans le cas des dépenses émergeant aux enveloppes culturelles et sportives, donnent aux commissions ad-hoc de l'ACG un rôle de préavis, lequel est ensuite présenté en Assemblée générale extraordinaire pour validation finale.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- Le dépôt des demandes à deux échéances fixes : le 31 mars et le 30 septembre;
- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci, avec un taux de subvention à ne pas dépasser;
- l'obligation, pour l'activité concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	20 juin 2018
Dossier communiqué le	:	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :		18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2017, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève (2017) CHF 66'000.-
- Jeux Nationaux (2017) CHF 100'000.-

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la loi spécifique à la LRT en matière de sport (A 2 07), et malgré le transfert de la compétence en matière d'élite individuelle (seul Team Genève est concerné), cette ligne budgétaire reste à prévoir au même niveau jusqu'à la bascule fiscale.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 20 juin 2018, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2018, soit CHF 300'000.-.



Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	20 juin 2018
Dossier communiqué le	:	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :		18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Dès 2014, la relève sportive a bénéficié d'un co-financement du canton, de la Ville de Genève et de l'ACG.

Toutefois, avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2018 de la loi spécifique à la LRT en matière de sport (A 2 07), et malgré le transfert de la compétence en matière de Relève élite, cette ligne budgétaire reste à prévoir au même niveau jusqu'à la bascule fiscale.

Aussi, pour 2019, conformément à l'engagement pris auprès du canton, l'enveloppe sportive reste à son niveau de budget 2018, soit Fr. 450'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 20 juin 2018, conformément à l'engagement pris auprès du canton, l'enveloppe sportive reste à son niveau de budget 2018, soit CHF 450'000.-.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	20 juin 2018
Dossier communiqué le	:	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG		18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de plus de 240 km relie en fibre optique 43 mairies et deux salles sécurisées qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

Avec la liaison de Céligny, qui est imminente, la construction du réseau RIAG sera ainsi achevée.

Il y a toutefois lieu de préciser, pour 2019, que les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront :

- CHF 400'000.-, d'une part, pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes et, d'autre part, pour les éléments actifs et de sécurité de l'ensemble du réseau.
- CHF 100'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.

b) Autres investissements

Les investissements 2019 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à CHF 600'000.-, dont CHF 100'000.- seront financés par le groupement.

Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de CHF 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 20 juin 2018, a décidé de reconduire, pour 2019, la dépense d'investissements informatiques intercommunaux de CHF 1'000'000.- destinée à financer :

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'000'000.-

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	20 juin 2018
Dossier communiqué le :	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Cette participation a été introduite pour la première fois en 2008, afin d'aider les communes à assumer le désengagement du canton issu du transfert de charges (passage de sa participation de 50 % à 10 % des coûts publics du GIAP).

Elle a ensuite été prorogée d'année en année, en passant successivement de 30 % en 2008 à 14 % en 2015.

Face à la croissance constante des coûts du GIAP qui suivent l'augmentation de la fréquentation des activités parascolaires, le Conseil du Fonds intercommunal, pour éviter de péjorer les moyens d'action du Fonds, a souhaité remplacer la règle d'un subventionnement du GIAP calculé en pourcentage des coûts publics de ce groupement par l'octroi d'un montant fixe. Il a donc proposé à l'ACG, qui l'a accepté, d'octroyer au GIAP, en 2019, une subvention de CHF 7 millions.

L'Assemblée générale a décidé, le 20 juin 2018, de fixer, en 2019, la participation du FI aux coûts publics du GIAP à CHF 7'000'000.-- (montant identique à celui de 2018).

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	20 juin 2018
Dossier communiqué le :	27 juin 2018
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2018 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :	18 octobre 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émergeant au budget de la Ville de Genève - subvention de 9,5 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise - représentent un montant net de 42.5 millions de francs. A cette somme, la Ville de Genève ajoute une subvention (hors gratuités) de 10,8 millions de francs.

Pour mémoire, une étude comparative avec différents opéras - à laquelle l'ACG a été associée - a notamment mis en évidence que les moyens à disposition du Grand Théâtre devraient être augmentés dans l'avenir, afin de garantir le maintien de la qualité des artistes qui se produisent sur la scène de Neuve.

Compte tenu de ce qui précède et dans la mesure où les discussions en cours sur le désenchevêtrement des tâches sont susceptibles d'avoir d'importants impacts futurs sur ce dossier, il est proposé de maintenir la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre à son niveau actuel.

Pour rappel, cette subvention annuelle a été introduite en 1998 pour tenir compte de l'important « effet de débordement » des prestations de cette institution culturelle dont la majorité des spectateurs viennent de l'extérieur de la Ville de Genève.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 20 juin 2018, de proroger la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau 2018, soit CHF 2'500'000.-.
